

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Cultures graphiques
Type de module	Module libre théorique – Module optionnel *
Code	LT 01.12
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module ouvert aux étudiant·e·s de niveau B3, B4, B5 ou B6. Module organisé sur toute la durée du semestre de printemps.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Mettre en résonance des œuvres de nature très différente. Observer comment certaines idées et certaines formes circulent d'un champ culturel à un autre
Contenu et formes d'enseignement	Dans ce cours, nous nous intéresserons à un vaste éventail d'images narratives et figuratives produites dans les champs les plus divers, mais ayant toujours un lien avec le trait graphique : bande dessinée, peinture et dessin (moderne et contemporain), presse, affiche politique, publicité, fanzine, etc. Chaque semestre, nous exploreront une problématique spécifique pouvant être aussi bien de nature thématique (la subversion, la caricature) que formelle (l'espace narratif, la relation entre le texte et l'image).
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le, la ou les professeur·e·s responsable·s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant·e concerné·e dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
Enseignant·e·s	Benjamin Stroun
Responsable·s du module	Benjamin Stroun
Descriptif validé le	22.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.